

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.2/L.450  
24 novembre 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quatorzième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Points 12 et 30 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Développement du commerce international et problèmes internationaux  
relatifs aux produits de base

Equateur : amendement au projet de résolution commun révisé présenté  
par l'Argentine, le Chili, la France et la Grèce  
(A/C.2/L.436/Rev.2)

Remplacer la fin de l'alinéa a) du paragraphe 5 du dispositif, à partir des  
mots "de celles des discriminations", par le membre de phrase suivant :

"de toutes les discriminations, restrictions quantitatives et autres  
pratiques restrictives qui pourraient nuire au développement, sur une  
base saine, du commerce international des produits de base;"

-----